

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le 10 février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CEYRESTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GHIGONETTO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 2 février 2022

Présents : MM. GHIGONETTO, BURCHERI, ORTIZ, SCOZZARO, GALLERAND, AZALBERT, PORTALES, MOMBELLI, LACOMBLEZ, PASTOR, RICO, VIVIANI, FARRIS, OHANIAN, KABAKIAN, GALLI, CRUCIANI, CARIGNANO JAILLON, DELERNIAS, CORDOU, MOSCHETTI, KELLER, CORCIONE, BIGORNE, GUIEU

Absents, excusés représentés : MM. RENAULT, BLAIN

Absents, non représentés :

Secrétaire : Mme MOSCHETTI

### **Objet : 2022.03 – Affectation anticipée des résultats prévisionnels 2021**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-5,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2021 établie par l'ordonnateur,

VU le compte de gestion provisoire transmis par le Comptable Public,

VU les états des restes à réaliser et à charges 2021 signés par Le Maire de Ceyreste,

CONSIDERANT que l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent du budget général,

CONSIDERANT que, le résultat 2021 de la section de fonctionnement et le solde d'exécution 2021 de la section d'investissement reportés ainsi que les restes à réaliser et à charges 2021 sont repris par anticipation dans le budget primitif 2022 de la Commune de Ceyreste,

Monsieur Jean-Paul GALLERAND, Adjoint délégué aux Finances, soumet au Conseil Municipal le projet de délibération suivant.

Conformément aux textes réglementaires ci-dessus mentionnés, l'affectation anticipée des résultats permet à la Commune d'adopter un budget primitif prudent et équilibré.

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement adoptés. L'assemblée délibérante devra alors, si les résultats font apparaître une différence avec les montants repris par

anticipation, procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour inscrire le résultat exact de l'exécution budgétaire 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, avec 23 voix POUR, 2 voix CONTRE, et 2 ABSTENTIONS,

DECIDE de procéder à l'affectation anticipée et prévisionnelle du résultat global (fonctionnement et investissement) 2021 comme suit :

RESULTATS PREVISIONNELS - FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT Exercice 2021
---

Section Fonctionnement				
Dépenses	3887136.16	Recettes	3581142.5	
Restes à réaliser - Rattachement	17080.12		45463	
Total des dépenses	3904216.28		3626605.5	-277610.78

Excédent de report N-1	963546.4
Report - Résultat de l'exercice	685935.62

Section Investissement				
Dépenses	1097461.13	Recettes	1071120.36	
Restes à réaliser - Rattachement	106693.28		0	
Total des dépenses	1204154.41		1071120.36	-133034.05

Excédent de report N-1	2119979.64
Report - Résultat de l'exercice	1986945.59

Ceyreste, le 11 février 2022



Le Maire, Patrick GHIGONETTO